

Décision

Générale

colonial

Décision n° 366 accordant une allocation viagère annuelle de 1.000 francs à la nommée Fatimah Aouale.

n° 366

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère annuelle de mille francs (1.000 francs), est accordée à la nommée Fatimah Aouale, veuve d'un ancien agent ils douanes. pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1947.